

MAIRIE



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**jeudi 18 mars 2021**  
**COMPTE RENDU**

**LE PLAN DE LA TOUR**

**Etaient présents :**

GIUBERGIA Laurent, LATIL Alexandre, VASSEUR Florence, OLIVIER Gérald, CHARLES Aline, BANET Fabien, VERGOZ Annick, BERENGUIER Nicolas, GINIER Céline, DUMONT Sophie, PIGNOL Florian, BINET Marie, DE TREMERIE Gilles, MARCANTONI Lina, MARLIN Benoît, MACREZ Corinne, DUTEURTRE Jean-Philippe, BRANSIEC Frédéric, FOURNIER-NERI Christiane, REVEILLON Thierry, BILLO Marie-France, JAUDEL Sébastien

**Etait représenté :**

ARNAL Pierre donne procuration à BRANSIEC Frédéric

**Secrétaire de séance :**

Madame Marie BINET

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal du 18 mars 2021 à dix-huit heures et trente-trois minutes.

Le procès-verbal de la séance précédente est ADOPTE A L'UNANIMITE.

**1. Adoption du règlement intérieur des salles communales**

**2021\_03\_18\_01**

Après présentation du règlement intérieur des salles communales, faite par Mme Annick VERGOZ le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre).**

**2. Adoption du règlement intérieur du stade municipal**

**2021\_03\_18\_02**

Après présentation du règlement intérieur du stade municipal faite par Mme Annick VERGOZ le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre).**

### 3. Subvention de fonctionnement aux associations plantouriannes- Année 2021

2021\_03\_18\_03

Après proposition de Monsieur le Maire, Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les montants suivants :

ACAP :	à la majorité avec 21 voix pour et 1 abstention (MARLIN Benoit)
ACTIFS PITCHOUN :	Unanimité
Amicale CCFF et RCSC:	à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions (MARLIN Benoit, BINET Marie, DUTEURTRE Jean-Philippe)
Amicale sapeur-pompier :	Unanimité
Club Nostalgie Passion :	à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention (VERGOZ Annick)
CULTURE ET CULTURES :	à la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions (VERGOZ Annick, DUTEURTRE Jean-Philippe, BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre)
La joie de lire :	Unanimité
Lei Pastre Deis Abiho :	à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention (BINET Marie)
Les amis du hameau du Revest :	Unanimité
Les Coquinous :	Unanimité
VESPA LAMBRETTA :	Unanimité
APPE	à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions (MARLIN Benoit, MARCANTONI Lina, PIGNOL Florian)
Le petit théâtre du Plan de la Tour :	Unanimité
A.S.A Saint Raphaël et Région :	à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre)
La Pie Plantourianne :	à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention (BERENGUIER Nicolas)
Plan de la Tour KARATE :	Unanimité
SKI CLUB :	à la majorité avec 18 voix pour et 5 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre, REVEILLON Thierry, JAUDEL Sébastien, BILLO Marie-France)
TAI CHI CHUAN :	Unanimité
Jeunes Agriculteurs du Var :	Unanimité
Association Sportive du Collège Berty Albrecht :	à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre)
Comité de liaison avec le Pôle de Santé du Golfe de St Tropez :	à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention (DUTEURTRE Jean-Philippe)
Rugby Club du Golfe :	à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre)

La Croix Rouge :	Unanimité
Secours Catholique :	Unanimité
Association Archéologique	
Aristide Fabre :	Unanimité
DDEN :	Unanimité

#### 4. Budget primitif 2021- Assainissement et Commune 2021\_03\_18\_04

Madame Florence VASSEUR soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de budget primitif 2021 (BP 2021), dont les grandes orientations ont été présentées pour avis à la commission des finances du 1er mars 2021.

##### 1 – Budget de l'assainissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	107 200,00 €	97 130,00 €	204 330,00 €
RECETTES	107 200,00 €	97 130,00 €	204 330,00 €

##### 2 - Budget de la commune

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
DEPENSES	3 849 458,00 €	498 650,00 €	4 348 108,00 €
RECETTES	3 849 458,00 €	498 650,00 €	4 348 108,00 €

Equilibrant ainsi les budgets sus nommés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à la majorité avec 17 voix pour et 6 abstentions (BRANSIEC Frédéric, FOURNIER-NERI Christiane, ARNAL Pierre, REVEILLON Thierry, BILLO Marie-France, JAUDEL Sébastien).**

#### 5. Taux de fiscalité pour 2021 2021\_03\_18\_05

Madame Florence VASSEUR soumet à l'approbation du conseil municipal les taux de taxes suivants :

Taxes Ménages	2021
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	29,28 % (13,79 + 15,49)
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	64,95 %

Le taux de taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la somme des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties ci-dessus

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à la majorité avec 20 voix pour et 3 abstentions (BRANSIEC Frédéric, ARNAL Pierre, JAUDEL Sébastien).**

## **6. Plan de relance – Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique de base 2021\_03\_18\_06**

Monsieur Alexandre LATIL a procédé à un exposé complet sur l'appel à projet pour un socle numérique de base lancé par l'Etat dans le cadre du Plan de la relance – Continuité pédagogique en présentant un dossier relatif à la fourniture et à la mise en place d'équipements informatiques ainsi que de services et ressources numériques. Il soumet au vote de l'assemblée le dépôt d'une demande de subvention sur la base d'un montant de 20 600 euros conformément au plan de financement proposé et précise que l'achat des équipements ne pourra se faire sans accord de subvention, Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **7. Convention de prestation de service avec la CCGST 2021\_03\_18\_07**

Monsieur le Maire, indique que la communauté de communes, ne disposant pas de magazines d'information papier régulier, à souhaiter poursuivre la diffusion de l'information via le magazine municipal de la commune par la mise à disposition des services d'utilité commune entre la CCGST et la Commune du Plan de la Tour pour la diffusion d'informations pratiques et thématiques sur les politiques publiques menées par l'EPCI. Cette mise à disposition s'effectuera par le biais d'une convention la mutualisation initiale a évolué dans son contenu, en effet, les services de la CCGST produiront à la demande de la commune du Plan de la Tour des articles « clefs en main ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **8. Modifications statuts CCGST- prise de la compétence " Etudes et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs" 2021\_03\_18\_08**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du golfe de saint Tropez, a l'opportunité de s'engager dans des actions visant à améliorer le cadre de vie sur son territoire notamment en étudiant la problématique des nuisances sonores générées par les aéronefs.

Il est demandé au conseil d'approuver, la prise de compétence « études et prévention destinées à concourir à la politique de lutte contre les nuisances sonores générées par les aéronefs », ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexés à cette délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **9. Modification statuts CCGST- transfert compétence "ORGANISATION DE LA MOBILITE" 2021\_03\_18\_09**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du golfe de saint Tropez, a fait le choix de devenir autorité organisatrice de la mobilité (AOM), en prenant la compétence « organisation de la mobilité ».

Elle reprend l'ensemble des services préexistants sur son ressort territorial et dévient compétente pour l'ensemble des services visés par l'article L.1231-1 du code des transports, mais peut décider d'adapter comme elle le souhaite l'offre.

Il est proposé au conseil de valider la prise de compétence « organisation de la mobilité » ainsi que la nouvelle rédaction des statuts annexés,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **10. Prise en charge extension réseau DECI avec création d'un point eau incendie secteur Vallauray 2021\_03\_18\_10**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'une demande d'extension du réseau d'eau potable a été déposée à la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST), par Madame Pierrette METROT, résidant au 1843, route du Muy, RD44, au nord du hameau de Vallauray.

Cette extension est d'environ 110 ml.

Après validation par la CCGST, ces travaux seront financés à 50% par Madame Pierrette METROT et à 50% par la CCGST.

Cette dernière nous propose de profiter de cette occasion afin de réaliser une extension de notre réseau Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de créer ainsi un nouveau point incendie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver la convention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **11. Régularisation de l'assiette foncière chemin rural n° 556 dit Les Bassinets 2021\_03\_18\_11**

Monsieur le Maire indique que la présente délibération modifie la délibération n°2020.06.11.14 en date du 11/06/2020, sur le point suivant :

- L'acquisition des parcelles cadastrées A2283 et A2285, respectivement d'une superficie de 143 m<sup>2</sup> et 364 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Elie TAXI, à l'euro symbolique, sera effectuée dans le cadre d'un acte authentique en la forme administrative.

Il demande à l'assemblée d'autoriser la modification et d'acter la signature de l'acte authentique par Monsieur Alexandre LATIL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide : **à l'unanimité.**

## **12. Organisation d'examens psychotechniques par le CDG du VAR 2021\_03\_18\_12**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée délibérante que le Centre de Gestion du Var en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département du VAR qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du VAR propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques prévues aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1ère Classe

Il demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention afin de pouvoir continuer à bénéficier des mesures mises en place.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide: **à l'unanimité.**

## **13. Modification du tableau des effectifs 2021\_03\_18\_13**

Monsieur le Maire demande au conseil de valider la modification du tableau des effectifs par le renouvellement d'un emploi contractuel d'agent de gestion administrative relevant de la catégorie C des adjoints administratifs à temps complet (35h) dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois à compter du 5 avril 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, valide: **à la majorité avec 22 voix pour et 1 abstention (BILLO Marie-France).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.